

6 engagements au service des usagers

- **L'intégralité de l'offre de formation :** Parcoursup vous permet de découvrir toutes les formations supérieures qui sont reconnues par l'Etat. 23 000 formations référencées

Des formations sous statut étudiant et des formations en apprentissage

- **La simplicité :** Parcoursup simplifie vos démarches pour vous permettre de vous concentrer sur votre projet d'orientation

Parcoursup, c'est 1 procédure dématérialisée, 1 calendrier unique et 1 seul dossier à constituer

Parcoursup, c'est un cadre de présentation des formations homogène pour **trouver rapidement les informations essentielles**, pour **connaitre les chiffres clés** de la session précédente

- **La liberté de choix :** Parcoursup vous permet de choisir librement les formations qui vous intéressent

Vous formulez vos vœux **sans les classer**. Vous choisissez votre formation en fonction des propositions d'admission que vous recevez, à partir du 30 mai 2024. **Vous avez le dernier mot**

Important : Parcoursup ne fait pas l'analyse des candidatures : ce sont les enseignants des formations du supérieur qui définissent les critères, examinent votre dossier, font des propositions auxquelles vous répondez

6 engagements au service des usagers

- **La transparence, une priorité, pour vous permettre d'affiner votre projet et d'estimer vos chances**

Parcoursup permet facilement de comparer entre les formations, avant de faire des vœux

Parcoursup permet de visualiser **les critères d'analyse des candidatures qu'utiliseront les formations du supérieur**

Parcoursup permet de consulter des **conseils des enseignants du supérieur** sur les parcours recommandés au lycée ou encore sur la manière de faire votre candidature. Parcoursup fournit des données sur la session précédente (profils de candidats classés ; rythme d'envoi des propositions) pour **anticiper le déroulement de la phase d'admission**

- **L'accompagnement personnalisé tout au long de la procédure, pour vous aider**

Vous n'êtes pas seuls pour faire vos choix : vous êtes accompagné, au lycée, via la plateforme, au numéro vert ou encore lors des journées portes ouvertes, pour élaborer votre projet, faire des vœux, choisir votre formation.

A partir de la fiche formation, retrouvez les personnes référentes de l'établissement que vous pouvez contacter

Et si vous n'avez pas reçu de proposition, les recteurs proposent un accompagnement pour vous aider

- **La prise en compte de votre profil pour favoriser l'égalité d'accès et de réussite des étudiants**

Parcoursup met en œuvre des actions ciblées pour l'accès au supérieur des lycéens boursiers, professionnels ou technologiques, ou encore des lycéens participant à des cordées de la réussite

Parcoursup prend en compte les situations particulières tels les candidats en situation de handicap ou candidats sportifs de haut niveau ou artistes confirmés

Parcoursup promeut le développement des parcours personnalisés (Oui-Si) à l'université pour favoriser la réussite des étudiants.

Focus sur l'accompagnement des candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant

Les coordonnées d'un référent handicap sur chaque fiche de formation. Il est disponible pour répondre aux interrogations des lycéens tout au long de la procédure.

Le candidat peut renseigner une fiche de liaison dans son dossier Parcoursup pour préciser ses besoins. Cette fiche est **facultative** et n'est **pas transmise aux formations** pour l'examen des vœux → **Le candidat pourra demander à Parcoursup de la transmettre à la formation qu'il aura choisie pour préparer sa rentrée.** Cela permet d'anticiper son arrivée dans le nouvel établissement.

A partir du 30 mai 2024, le candidat peut demander au recteur le réexamen de son dossier (via la rubrique « contact » dans Parcoursup) s'il ne trouve pas de formation adaptée à ses besoins spécifiques et que sa situation justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

Le calendrier 2024 en 3 étapes

Début Nov. 2023 > Janvier 2024

Je m'informe
et découvre les formations

1

17 Janvier 2024 > 14 Mars 2024
Je m'inscris pour formuler mes vœux

Jusqu'au 3 Avril 2024
Je finalise mon dossier

2

30 Mai 2024 > 12 Juillet 2024

Je reçois les réponses
des formations et je décide

3

Début
Nov. 2023

Déc.

Janv. 2024

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

Jeudi 14 Mars 2024 :
Dernier jour pour formuler
mes vœux

Parmi les 23 000 formations dispensant de diplômes reconnus par l'État disponibles via le moteur de recherche de formation :

- **Des formations sous statut étudiant** : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS), classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...
- **Des formations sous statut apprenti (en alternance)** : l'apprentissage est proposé dans différentes formations (BTS, BUT, licence...).
- **Des informations utiles à consulter sur chaque fiche formation** : le taux d'accès, les critères et leur importance, le statut de l'établissement (public/privé), l'information sur le caractère sélectif de la formation, les candidats classés en 2023, les frais de scolarité ou de candidature, les débouchés et possibilités de poursuite d'études... ou encore les rapports publics de l'examen réalisé en 2023

2

17 Janvier 2024 > 14 Mars 2024 > 3 Avril 2024 Je m'inscris pour formuler mes vœux et finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieurs et aux **salons d'orientation**.

DU 17 JANVIER AU 14 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

Jeudi 14 mars 2024 : dernier jour pour formuler mes vœux.

FÉVRIER - MARS

2^e conseil de classe: chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur **Parcoursup** pour vous guider à chaque étape

MERCREDI 3 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer** chacun de mes vœux.



AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

S'inscrire sur Parcoursup

- **Une adresse mail valide et consultée régulièrement :** pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.

- **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) ou **INAA** (en lycée agricole) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat.

À noter pour les lycées français à l'étranger : l'établissement fournit l'identifiant à utiliser pour créer son dossier.

Conseil aux parents ou tuteurs légaux : vous pouvez également renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances.

Les principales règles à retenir

- Jusqu'à **10 vœux et 10 vœux supplémentaires** pour des formations en apprentissage
- Possibilité de faire **des sous-vœux pour certaines filières** (classes prépa, BTS, BUT, école de commerce, d'ingénieurs, IFSI...)
- **Les vœux sont formulés librement par les candidats (pas de classement par ordre de priorité)** : une réponse pour chaque vœu formulé
- **La date de formulation du vœu n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier
- **Chaque formation n'a connaissance que des vœux formulés pour elle** (elle ne connaît pas les autres vœux formulés par les candidats)
- **Quand un candidat accepte une formation, il a toujours la possibilité de conserver des vœux pour lesquels il est en liste d'attente** et qui l'intéressent davantage

Les principales règles à retenir

BTS - Services - Gestion de la PME - Lycée
Aristide Maillol (Perpignan - 66)

BTS - Services - Gestion de la PME – 10
sous-vœux

BTS - Services - Gestion de la PME –
Apprentissage - Lycée A Maillol (Perp.- 66)

BTS - Services - Apprentissage – 9 vœux

BTS - Services - Négociation et digitalisation
de la Relation Client - Lycée Jean Lurcat
(Perpignan - 66) –

BTS - Services - Négociation et digitalisation
de la Relation Client - 10 sous-vœux

1 vœu

10 sous-vœux

10 vœux

1 vœu

10 sous-vœux

**Parcoursup compte
les vœux pour vous**

**Le limitant n'est pas
le nombre de vœux**

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu, dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- les BTS et les BUT
- les DN MADE
- les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion)
- les classes prépas (CPGE)
- les EFTS (Etablissements de Formation en Travail Social)
- les DNA (diplôme d'art national)

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité

- les IFSI et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés au niveau territorial.
- les écoles d'ingénieurs et de commerce/management qui recrutent sur concours commun Sciences Po / IEP Paris et le réseau des Sciences Po / IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse)
- les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France
- le concours commun des écoles nationales vétérinaires

10 vœux pour des formations en apprentissage (ils s'ajoutent aux 10 autres vœux possibles pour des formations hors apprentissage). Dans votre dossier, les vœux en apprentissage sont répertoriés dans une liste distincte.
Vœux formulés du 17 janvier au 10 septembre 2024

Pour intégrer une formation en apprentissage et être rémunéré, vous devez trouver un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

Démarrer votre recherche de contrat sans tarder
« candidature retenue sous réserve de la signature d'un contrat »

Ne pas faire que des vœux par apprentissage !! C'est un trop gros risque.

La césure n'est pas accordée de droit : elle doit faire l'objet d'une acceptation de la part de l'établissement de formation (une lettre de motivation précisant les objectifs et les projets envisagés pour la césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement qui prendra la décision finale).

Si elle est acceptée, elle garantit à son bénéficiaire le statut « étudiant » pendant toute la période de césure et la réintégration dans sa formation à son retour de césure.

Lors de la formulation des vœux sur Parcoursup, le candidat exprime sa demande de césure en cochant la case "césure" dans son dossier candidat. La formation ne le sait pas au moment du classement.

PASS : Parcours spécifique « accès santé »

L'année de PASS peut être suivie uniquement dans les universités qui ont des facultés de santé.

Le PASS comprenant des enseignements « santé » (30 crédits ECTS), des enseignements hors « santé » (Droit, Biologie, Maths, ...) etc. 10 crédits ECTS, anglais, découvrir les métiers de la santé, préparation aux épreuves permettant de candidater en santé.

Si vous validez votre 1^{ère} année en PASS
Vous candidatez aux études de santé (maïeutique, médecine, ...)

2^{ème} année santé

Chaque LAS permet de postuler à des filières spécifiques (voir fiche)

L.AS : Licence avec un « accès santé »

Ce sont des licences de Droit, biologie, maths, lettres, ... complétées d'enseignements liés à l'accès « santé »

Ces licences sont complétées d'enseignements accès « santé » qui apportent les compétences à la poursuite d'études en santé, anglais, découvrir les métiers de la santé, préparation aux épreuves permettant de candidater en santé.

Si vous validez votre 1^{ère} année de LAS
Vous candidatez aux études de santé (maïeutique, médecine, ...)

2^{ème} année LAS puis concours en LAS 2 ou LAS 3

Réussite au concours → Echec au concours

Date limite pour formuler vos vœux
> Jeudi 14 mars 2024
(23h59 heure de Paris)



Février



Mars



Avril



Mai

Les éléments transmis aux formations du supérieur

- **La lettre de motivation** quand elle est demandée par la formation
- **les pièces complémentaires** demandées par certaines formations
- **la rubrique Activités et centres d'intérêt** une rubrique facultative pour mettre en valeur vos compétences, vos expériences et engagements
- **la fiche Avenir** renseignée par le lycée
- **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**
 - **Année de première** : bulletins scolaires et les notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)
 - **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1^{er} semestre)
- **Des informations sur votre parcours spécifique** (sections européennes ou binationales, et les options internationales) **ou votre participation aux cordées de la réussite** (seulement si vous le souhaitez)

La lettre de motivation

Une lettre de motivation demandée par la formation pour connaître :

- **La motivation du candidat, sa connaissance et sa compréhension de la formation demandée et son intérêt pour celle-ci.** Il ne s'agit pas d'un exercice de rhétorique ou une dissertation mais d'illustrer avec vos propres mots en 1500 caractères ce qui vous conduit à candidater. Une aide à la rédaction est jointe dans votre dossier.

La lettre de motivation est personnelle. Renseignez-la, soignez l'orthographe et le style, évitez les copier-coller ou les emprunts de formules toutes faites...cela se voit et ne plaidera pas pour votre dossier.

A noter : pour les candidatures à des formations en soins infirmiers (IFSI), la motivation des candidats constitue un aspect très important pour les responsables d'IFSI. Dans votre dossier, les IFSI ont indiqué ce qui est attendu et vous avez davantage d'espace pour expliciter votre compréhension de la formation, du métier et votre intérêt pour cette candidature

La rubrique « préférence et autres projets »

Rubrique obligatoire dans laquelle le candidat indique :

- **ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier.** Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 4 juillet 2024.

s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

Rubrique facultative où le candidat :

- **renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations** (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives...)
- Un espace pour **faire connaître ses engagements** : vie lycéenne, engagement associatif, service civique ou SNU, cordées de la réussite, etc...

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

L'attestation de passation du questionnaire pour les vœux en licence de droit et sciences

Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en licence de Droit ou dans les licences de Sciences :

Un questionnaire en ligne sur le site [Avenirs.Onisep.fr](https://www.avenirsonisep.fr)

- Accessible (à **partir du 17 janvier 2024**) à partir des fiches de formations concernées ;
- Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;
- Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier Parcoursup avant le 3 avril 2024 23h59 (heure de Paris).

Les éléments constitutifs de votre dossier : bulletins scolaires et notes du baccalauréat

- > **Année de première** : bulletins scolaires, notes des épreuves anticipées de français et notes obtenues au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)
- > **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1er semestre)
- > **Sauf cas particulier, pas de saisie à réaliser** : ces éléments sont remontés par votre lycée automatiquement et vous pourrez les vérifier début avril. En cas d'erreurs, **un signalement doit être fait au chef d'établissement**

A noter : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2ème trimestre (ou 1er semestre) n'est pas remonté dans votre dossier.

La fiche avenir renseignée par le lycée

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque lycéen avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque lycéen, une **fiche Avenir** est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :
 - les notes de l'élève : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement de l'élève dans la classe/dans le groupe
 - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
 - l'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir, pour chaque vœu
- La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier **à partir du 30 mai 2024**

Dispositif de soutien à l'accès des bacheliers pro. en STS - STSA

Un dispositif **au service des bacheliers professionnels pour améliorer leur accès en STS et STSA**, filière dans lesquelles ils réussissent le mieux

Pour les élèves concernés par ce dispositif et qui demandent une STS ou STSA, **le conseil de classe se prononce sur la poursuite d'études en STS ou STSA demandée : l'avis positif qui peut être attribué doit tenir compte** du profil de l'élève et des attendus de la formation d'accueil visée

Lorsque le conseil de classe donne un avis positif sur l'orientation du candidat, **le chef d'établissement l'indique dans la fiche Avenir.**

Date limite pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux

> Mercredi 3 avril 2024

(23h59 heure de Paris)



Mars



Avril



Mai



Juin



L'analyse des candidatures par les formations

Ce sont les formations qui
évaluent les candidatures

Rappel : Parcoursup ne décide pas de votre affectation

Aucun algorithme de Parcoursup ne fait l'analyse de votre candidature

Ce sont les enseignants de la formation qui analysent votre candidature dans le cadre d'une commission d'examen des vœux (ou jury). Cette commission définit les modalités et les critères d'analyse des candidatures renseignés sur cette fiche. **Parcoursup n'analyse aucune candidature. Avec Parcoursup, il n'y a pas de tirage au sort.**

Aucun algorithme de Parcoursup ne décide de votre affectation

Après analyse des candidatures, les formations transmettent un classement qui sert de base aux propositions d'admission formulées via Parcoursup aux candidats à partir du 30 mai 2024.

Chaque candidat choisit en fonction des propositions d'admission qu'il reçoit, à partir du 30 mai 2024. **Parcoursup garantit à chaque candidat la liberté de choix, la possibilité de garder des vœux pour lesquels il est en liste d'attente et d'avoir le dernier mot (dispositifs d'entraînement mis à disposition au printemps 2024).**

Une politique volontariste d'égalité des chances mise en œuvre par Parcoursup

Un appui aux lycéens boursiers

- > **Une priorité accordée aux lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives
- > **Une aide financière de 500 € aux lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation située en dehors de leur académie de résidence

Une prise en compte de la participation aux cordées de la réussite

- > Les formations prenant en compte la participation aux cordées de la réussite le signalent sur la fiche de présentation de la formation (rubrique « comprendre les critères d'analyse des candidatures »)
- > L'information sur la participation aux cordées de la réussite est remontée par les proviseurs
- > **Le lycéen décide** s'il souhaite que cette information soit portée à la connaissance des formations

Des places prioritaires pour les lycéens pro. et techno. dans les formations dans lesquelles ils réussissent le mieux

- > Un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**
- > Un nombre de **places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**

3

30 Mai 2024 > 12 Juillet 2024

Je reçois les réponses des formations et je décide

JEUDI 30 MAI — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.
Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu.
Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

MARDI 11 JUIN

La **phase d'admission complémentaire** est ouverte.
Jusqu'au 10 septembre, je peux formuler **jusqu'à 10 nouveaux vœux** dans les formations qui ont encore des places disponibles.



LUNDI 8 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.



À PARTIR DU 4 JUILLET

Accompagnement personnalisé des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

VENDREDI 12 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.



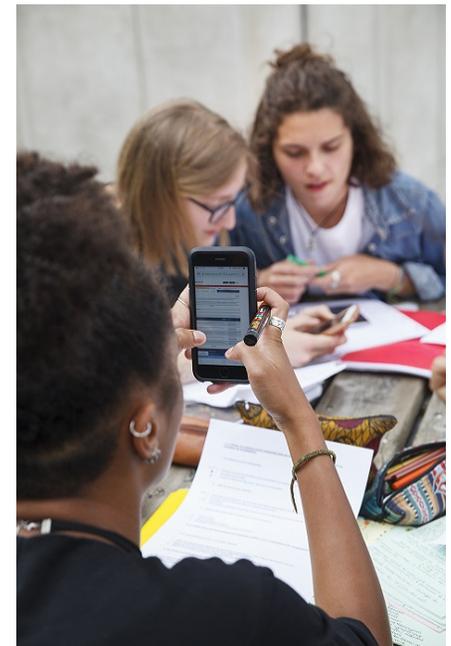
La phase d'admission principale : 30 mai au 12 juillet 2024

- > Avant le démarrage de la phase de la phase d'admission, repensez à vos vœux, à ceux qui vous intéressent vraiment car **il faudra faire un choix.**
- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 30 mai 2024**
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu** : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > Les candidats doivent obligatoirement **répondre** à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.** En l'absence de réponse, la proposition est retirée.
- > Parcoursup permet aux candidats de changer d'avis au fur et à mesure des propositions reçues. **Parcoursup permet de conserver les vœux en attente et les candidats peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées.** Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu

Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

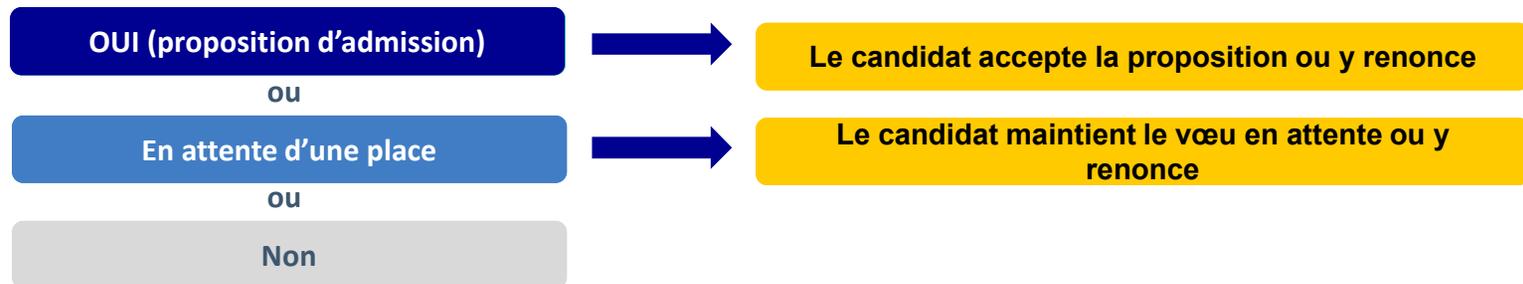
- > **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- > **par notification sur l'application Parcoursup** (application téléchargeable à partir du 30 mai 2024)
- > **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

Info : du 16 au 23 juin 2024, pendant les épreuves écrites du bac, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur les épreuves.

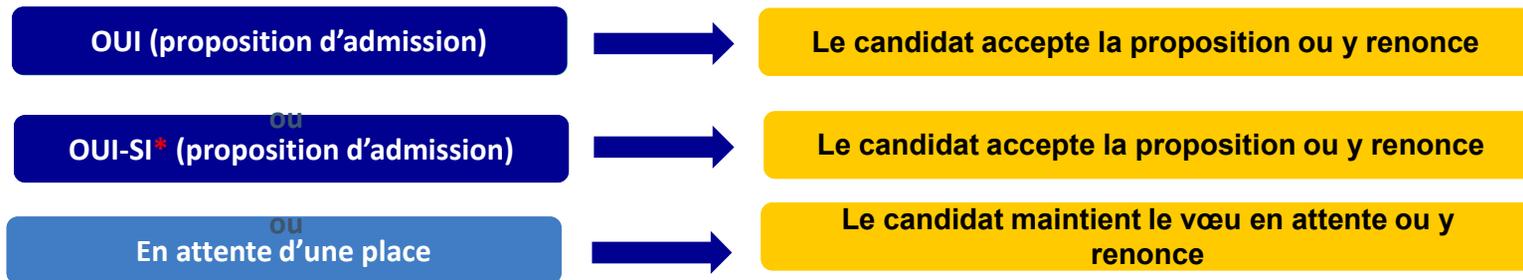


Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)



* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

Des solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- > **Dès le 30 mai 2024** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire**
- > **Du 11 juin au 12 septembre 2024** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux et répondre aux propositions dans des formations disposant de places disponibles**
- > **A partir du 4 juillet 2024** : les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

5 conseils pour aborder sereinement Parcoursup

- **Prendre connaissance du calendrier 2024**, des modalités de fonctionnement de la plateforme et des vidéos tutos pour vous familiariser avec la procédure
- **Ne pas attendre la dernière minute** pour préparer votre projet d'orientation : explorez le moteur de recherche des formations, consultez les fiches des formations qui vous intéressent et aidez vous des chiffres clés
- **Faites les vœux pour des formations qui vous intéressent, ne vous autocensurez pas, pensez à diversifier vos vœux et évitez de ne formuler qu'un seul vœu**
- **Ne restez pas seuls avec vos questions** : échangez au sein de votre lycée et profiter des opportunités de rencontres avec les enseignants et étudiants du supérieur : salons d'orientation, Lives Parcoursup, journées portes ouvertes
- **Anticipez le déroulement de la phase d'admission**, en vous aidant des conseils des enseignants du supérieur et des chiffres clés renseignés dans les fiches des formations

Des services pour vous informer et répondre
à vos questions tout au long de la procédure

- > **Le numéro vert (à partir du 17 janvier 2024) : 0 800 400 070**
(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer indiqués sur Parcoursup.fr)
- > **La messagerie contact** depuis le dossier candidat
- > **Les réseaux sociaux pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils** (Parcoursup_info sur Twitter/X et Parcoursupinfo sur Instagram et Facebook)

Des outils pour préparer votre projet d'orientation



Retrouvez toutes les informations sélectionnées par l'Onisep sur les filières, les formations, les métiers



- Le moteur de recherche Parcoursup
- un accès vers d'autres sites numériques d'aide à l'orientation et un lien vers le site de votre Région

LE BON REFLEXE : S'INFORMER, ECHANGER



Echanger avec des professionnels dans votre lycée

- Votre professeur principal
- Les Psy-En

Les lives Parcoursup 2024

- Responsables de formations et étudiants ambassadeurs

Lors des journées portes ouvertes et ateliers



Pour poser ses questions en direct

changer avec les formations

(contact et dates à retrouver sur Parcoursup)

Consulter les ressources en ligne de nos partenaires

(accessibles gratuitement depuis la page d'accueil parcoursup.fr)